

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 32-227-1915 promulguant le décret dut 4 Juin 1915, réglant la situation des fonctionnaires des Services coloniaux el locaux des Colonies mobilisés, après leur libération du service militaire,

n° 32-227-1915

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 septembre 1915

Numéro JO  
n° 227 du 30/09/1915

Date du numéro  
30 septembre 1915

### VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884: Vu le décret du 4 Juin 1415, réglant la situation des fonctionnaires des services coloniaux et Jocaux des Colonies mobilisés, après leur libération du service militaire: Vu le texte du dit décret inséré au Journal Officiel de la République Francaise du 9 Juin 1915.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour être exécute 16 lon ses formes et teneur, le décret du #4 Juin 191: » réglant la situation des fonctionnaires des services coloniaux et locaux des colonies mobilisés, après leur libération du service militaire.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

P.

SIMONI